ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS* – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Bouledogue français

Taille: Petite;

Couleur de la robe : Fauve, blanc, crème;

Marques de couleur : Pie (blanc avec fauve, crème ou bringé), bringé (patron de poils fauves et noirs), avec ou sans masque noir;

Texture et longueur du poil : Court, fin, lisse;

Corps : Compact, arrondi, dos de carpe, large aux épaules, en forme de poire;

Forme et position des oreilles : Oreilles de chauve-souris, attachées haut, droites;

Forme et port de la queue : Courte, racine épaisse, extrémité fine; portée bas;

Pieds: Compact et bien placés;

Caractéristique unique : Oreilles de chauve-souris;

Variabilité génétique observable : Le fauve/crème sans masque noir peut avoir la truffe plus pâle.